

PROCÈS - VERBAL

**de la séance du comité de direction tenue le jeudi 28 mai 2020,
à 20h00, au Château de St-Aubin, Espace Louis Vallier**

1. Salutations

La séance est ouverte à 20 h 00 par le président du comité de direction, Daniel Collaud. Il signale que cette séance a été convoquée conformément aux statuts. Un chaleureux salut est adressé à tous. Il relève l'actualité très active ces derniers temps suite aux résultats des analyses relatives au chlorothalonil.

Des remerciements vont à la commune de St-Aubin pour la mise à disposition de la salle et la mise en place. Au vu du contexte actuel lié au COVID-19, il a été décidé d'organiser la séance du comité dans cette salle afin de pouvoir respecter les prescriptions particulières de distances entre les participants et la désinfection des locaux.

Il est donné lecture de l'ordre du jour de ce soir. M. le Président demande une modification de l'ordre du jour avec l'ajout d'un point 8b « Augmentation de la capacité de production de l'usine de Cudrefin et crédit y relatif de Fr. 833'000.— ». Il s'agit d'un investissement en plus de dernière minute. Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté tel que présenté avec la modification apportée.

En préambule, il est annoncé la démission de Gérard Blanc, président de l'assemblée des délégués. Il a également démissionné de ses fonctions de municipal au sein de la commune de Missy. Thierry Billieux, vice-président, va assurer l'intérim jusqu'aux élections de 2021. Des remerciements sont adressés à M. Billieux pour l'acceptation de ce mandat.

2. Contrôle des présences

La liste des présences ne circule pas comme habituellement pour signature afin de limiter les échanges entre les personnes. La secrétaire prend note des présences. Cette liste est annexée au présent procès-verbal.

Les personnes suivantes sont excusées : Enrico Fiechter, Hans-Peter Haeberli, Bernard Gret, Beat Wolfisberg ainsi que l'organe de révision Fiduflex SA.

3. Nomination d'un scrutateur

Olivier Pochon est désigné comme scrutateur pour cette séance et accepte ce mandat.

4. Procès-verbal du comité de direction du 14 novembre 2019

Le procès-verbal du comité de direction du 14 novembre 2019 à Gletterens n'est pas lu étant donné que tous les membres présents l'ont déjà reçu par courrier. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

5. Rapport de gestion 2019

Le rapport de gestion pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 a été transmis à tous avec la convocation de ce soir. Il n'est par conséquent pas lu. Il est parcouru dans les grandes lignes par Daniel Collaud, président. Thierry Bovet, fontainier, donne aussi quelques précisions.

La page 17 de ce rapport correspond à l'information annuelle sur la qualité de l'eau distribuée. Ce document est également disponible sur le site internet pour diffusion auprès de la population des communes.

Personne ne souhaite prendre la parole et aucune correction n'étant demandée, il est approuvé à l'unanimité pour être présenté à l'assemblée des délégués.

6. Comptes et bilan 2019

Il est donné lecture des comptes par Martial Berset, trésorier. Il explique certains comptes et donne quelques précisions. Les amortissements pour une somme de Fr. 508'901.00 sont détaillés. Le total des charges est de Fr. 1'436'845.95, tout comme le total des produits, les comptes sont donc équilibrés. Les produits divers correspondent notamment à la contribution annuelle du syndicat d'arrosage et à la vente d'eau de secours au SI de Morat et aux établissements pénitentiaires de Bellechasse. Les frais de concession représentent Fr. 450.00 pour le canton de Vaud et Fr. 30'000.00 pour le canton de Fribourg. L'achat d'eau correspond aux sources de Bellechasse.

Au bilan au 31.12.2019, notre trésorier parcourt les postes importants.

Les comptes ont été contrôlés par l'organe de révision Fiduflex SA et n'ont fait l'objet d'aucune remarque particulière. Fiduflex lira son rapport le 18.06.2020 et proposera à l'assemblée des délégués de les approuver tels que présentés.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il est passé au vote. Le comité de direction accepte de présenter à l'assemblée des délégués les comptes et bilan 2019 tels qu'exposés ce soir.

7. Décompte final 2019

Le décompte établi par notre fontainier correspond aux statuts. Thierry Bovet donne quelques précisions sur ce décompte. Pour les communes, le prix du m³ se situe dans une fourchette entre Fr. 0.89 et Fr. 1,00.

Olivier Pochon demande à ce que le nom de la commune soit changé dans le décompte (Belmont-Broye à la place de Domdidier).

Aucune autre remarque ou question n'étant faite, le décompte final 2019 sera présenté tel quel à l'assemblée des délégués, pour approbation.

8a. Renforcement de la conduite intercommunale entre la STAP de Delley et le réservoir de Villars-le-Grand et crédit y relatif de Fr. 1'325'000.—

La parole est donnée à Daniel Faerber, ingénieur, pour la présentation de cet investissement.

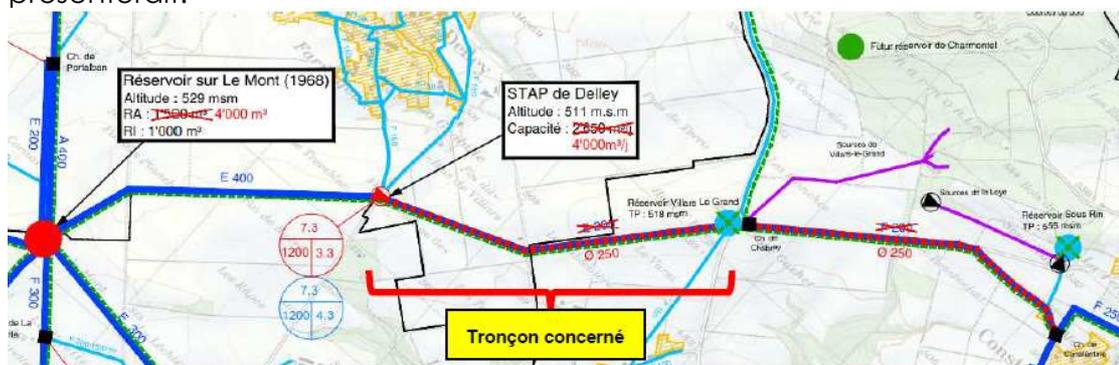
Contexte

L'étude du PIEP / PDDE de l'ABV, établi en 2015, a montré que la conduite de transport en Eternit Ø200 (PN 10) entre la STAP de Delley et le réservoir de Villars-le-Grand est sous-dimensionnée pour les raisons suivantes :

- Calibre hydraulique de Ø200 trop petit générant des pertes de charges importantes ;
- Pression nominale de la conduite trop faible.

De ce fait le fonctionnement de la nouvelle STAP de Delley, construite en 2016-2017, est actuellement bridée électroniquement à 2'650 m³/j au lieu des 4'000 m³/j prévu à futur. Cette station de pompage est déjà complètement équipée pour le débit à futur.

Lors de l'établissement du PIEP / PDDE de l'ABV, il était précisé que ces travaux de renforcement devraient être réalisés dès qu'une opportunité se présenterait.



Extrait du plan de situation du PIEP/PDDE de l'ABV (2015)

Compte tenu de l'actuel projet de M. Jacot et M. Vojtasik à Delley, situé sur l'actuelle conduite en Eternit, ainsi que le souci de l'ABV de garantir la sécurité des échanges d'eau entre le réservoir Sur le Mont en cours d'agrandissement et le réservoir de l'Allou, notamment en période estivale, il est opportun d'étudier le renforcement de cette conduite dès maintenant.

Travaux à réaliser

Les travaux proposés consistent à poser une nouvelle conduite de calibre Ø250, probablement en fonte, sur environ 1950 ml. La nouvelle conduite serait posée en parallèle de l'existant ce qui permettrait de garantir l'exploitation du réseau sans perturbation de l'exploitation du réseau. Le tracé devra être

étudié en fonction des services existants et des possibilités de passage : il se situera dans la majeure partie dans les parcelles agricoles, vraisemblablement le long des chemins.

Estimation sommaire des coûts

L'estimation sommaire des coûts de construction, compte tenu de prix moyens d'entreprises pour des travaux similaires, est évaluée de la façon suivante :

Pos.	Description	Montant HT
1	Installation de chantier	60'000.-
2	Travaux en régie	50'000.-
3	Fouille et terrassements	205'000.-
4	Chambres, chambres de tirage, canalisation	45'000.-
5	Pousses-tubes	80'000.-
6	Appareillage hydraulique	435'000.-
7	Câble de commande	25'000.-
	Total des travaux HT	900'000.-
	Divers et imprévus (15%)	135'000.-
	Indemnités de pertes de cultures, de rendement, frais de remise en état	25'000.-
	Frais de géomètre, inscription des servitudes	25'000.-
	Honoraires ingénieur	145'000.-
	Montant total HT	1'230'000.-
	TVA (7.7 %)	~ 95'000.-
	Montant total TTC	1'325'000.-

Suite à donner

L'étape suivante consiste à réaliser un projet permettant de fixer le tracé de la conduite.

Des conventions de passages devront alors être établies avec les différents propriétaires. Cette conduite étant située sur les cantons de Vaud et de Fribourg, l'approbation du projet en vue de l'obtention des permis de construire devra être menée conjointement sur les deux cantons selon les procédures habituelles.

Une demande de subventions du projet par l'ECA et éventuellement par l'ECAB pourra être formulée sur la base des rentrées de soumissions.

La durée des travaux eux-mêmes peut être évaluée en première approche à 4 mois.

Réserve

Le projet de construction du réservoir de Charmontel, mené actuellement par la Commune de Vully-les Lacs, pourrait faire apparaître des synergies concernant le renforcement de la conduite de l'ABV en fonte Ø200 par un Ø250 entre le réservoir de Villars-le-Grand et la chambre de Constantine (tronçon suivant). Ce point pourra, le cas échéant, être traité de façon distincte.

B. Gret, D. Faerber
CSD Ingénieurs SA

La parole est donnée au comité pour d'éventuelles questions.

Serge Bongard, demande si ce tronçon se trouve dans la réserve de la Grande Cariçaie ? Non, cette conduite se situe sur les hauts de Delley.

Serge Bongard, demande à quels taux sont nos actuels emprunts ? Martial Berset réponds qu'ils se situent entre 0,55 et 0,88 %.

Laurent Morel souhaite connaître le planning des investissements ? Ce dernier est disponible sur le site internet de l'association. Mais il risque d'être quelque peu chamboulé avec la problématique du chlorothalonil. Nous devons revoir les priorités. Daniel Faerber relève qu'à court terme, nous devons étudier la conduite entre le réservoir de Villars-le-Grand et Constantine.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour.

Les membres du comité de direction acceptent de présenter l'investissement de Fr. 1'325'000.— pour le renforcement de la conduite intercommunale entre la STAP de Delley et le réservoir de Villars-le-Grand à l'assemblée des délégués du 18 juin prochain.

8b. Augmentation de la capacité de production de l'usine de Cudrefin et crédit y relatif de Fr. 833'000.--

La parole est à nouveau donnée à Daniel Faerber, ingénieur, pour la présentation de ce point.

PREAMBULE

La détection récente de la présence de métabolites du chlorothalonil dans l'eau de consommation a conduit à réduire l'exploitation de ressources en eau de certaines communes membres qui ne répondaient pas aux valeurs qualitatives admissibles.

À plusieurs reprises, l'exploitant Aidcom a alerté l'ABV de la réduction de marge de manoeuvre, ou des réserves, permettant d'assurer en toutes circonstances la distribution d'eau, notamment pendant les périodes de pointes estivales.

Par ailleurs, l'usine de Portalban montre des signes d'ancienneté, et le projet de réalisation, engagé actuellement au stade de l'étude préliminaire, nécessitera un peu de temps jusqu'à sa mise en service.

La conception de l'usine de Cudrefin permet une augmentation des capacités de production de 3'000 m³/j à 4'500 m³/j de façon efficiente et sans intervention hors de l'usine. L'anticipation de ces travaux initialement planifiés en 2025 (selon PIEP/PDDE ABV) permettrait de sécuriser à court terme l'approvisionnement en eau des communes membres de l'ABV.

CONCEPTION DE L'USINE DE CUDREFIN

La construction de l'usine de Cudrefin date de 2012. Elle produit actuellement 3'000 m³/j. La filière actuelle (voir figure 2 en annexe), est composée des étapes suivantes :

- Pompage de l'eau brute dans le lac de Neuchâtel
- Préfiltration
- Ultrafiltration
- Filtration sur charbon actif

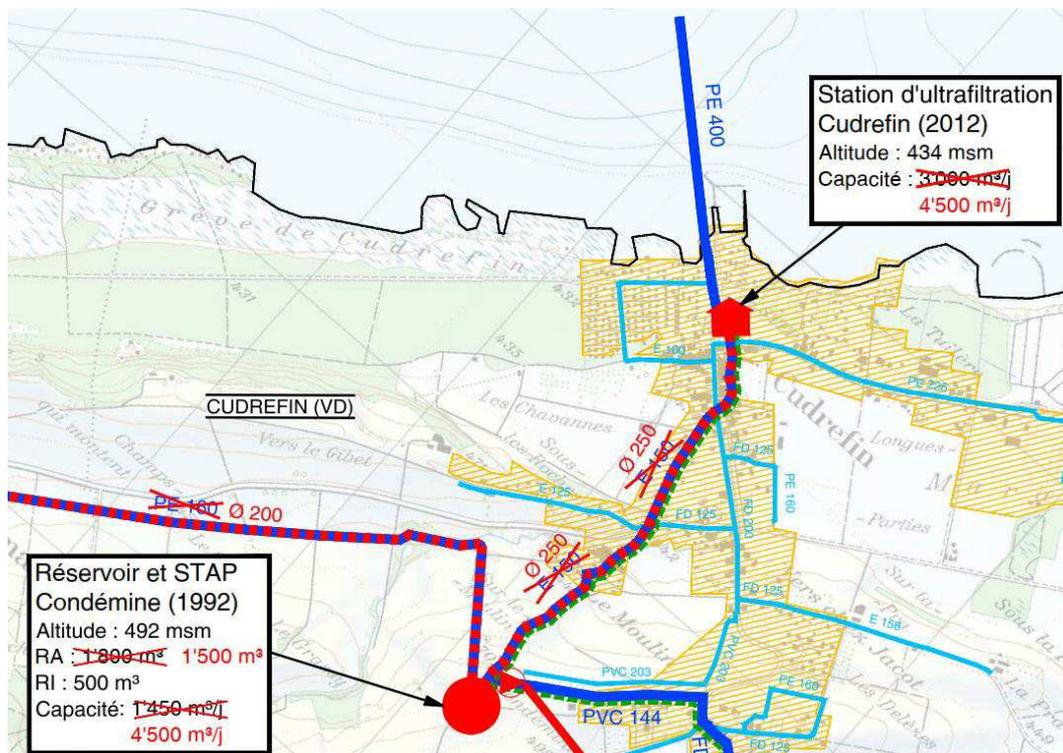
- Désinfection finale au chlore
- Refoulement vers le réservoir de Condémine

Lors de sa conception, le bassin et l'espace nécessaire à l'installation du traitement à l'ozone ont été prévus dans l'installation mais pas équipés. Par ailleurs, la capacité de production de l'usine prévoyait la possibilité d'une augmentation de 50% de la production, pour passer à 4'500 m³/j. Une partie des équipements hydrauliques (pompes de refoulement notamment) ont déjà été prévus à cet effet.

CONCEPTION DU RESEAU DES CONDUITES DE TRANSPORT

Refoulement jusqu'au réservoir de Condémine

Le refoulement de 4'500 m³/j jusqu'au réservoir de Condémine est possible au travers du réseau de la commune de Cudrefin, comme actuellement. Selon le calcul hydraulique de vérification préliminaire et comme actuellement, l'eau refoulée jusqu'au réservoir de Condémine transiterait par les deux canalisations traversant le village de Cudrefin. Le remplacement de la conduite en diamètre 250 mm prévu au PIEP/PDDE de l'ABV améliorerait les conditions de refoulement, mais n'est pas une nécessité à court terme.



Refoulement jusqu'au réservoir de l'Allou

La station de pompage du réservoir de Condémine permet, si nécessaire, de refouler l'intégralité des volumes produits à l'usine de Cudrefin en direction du réservoir de tête de l'Allou. En effet, lors des travaux de rénovation réalisés par l'ABV en 2018, le pompage a été dimensionné pour un fonctionnement à 4'500m³/j.

SOLUTIONS D'EQUIPEMENT POSSIBLES

L'augmentation de la capacité de production de l'usine de Cudrefin peut être réalisée selon plusieurs solutions d'équipement, soit très globalement :

Solution 1 : Augmentation de l'ultrafiltration, renouvellement/augmentation du charbon actif et mise à jour/adaptation de la supervision existante ;

Solution 2 : Idem ci-avant avec adjonction d'une étape d'ozonation ;

Dans ce cas, la future filière de l'eau suivrait les étapes suivantes (voir figure 3 en annexe) :

- Puits en eau brute dans le lac de Neuchâtel
- Préfiltration
- Ultrafiltration augmentée
- Ozonation (uniquement dans le cas de la solution n°2)
- Filtration sur charbon actif augmentée
- Désinfection finale au chlore
- Refoulement vers le réservoir de Condémine

Solution 1 : augmentation de la capacité de production, sans modification de la filière actuelle

Il s'agit de la solution la plus simple. Elle répond à court terme à l'augmentation recherchée, soit adjonction de modules d'ultrafiltration et changement/augmentation du filtre à charbon actif.

Selon le fournisseur Wabag, la configuration des tubes UF a été modifiée. Il est possible de réaliser des adaptations, mais préférable de mettre en oeuvre deux nouvelles lignes. La plus-value est de l'ordre de Fr. 50 à 70'000.-, mais la solution propose ainsi un renouvellement complet des lignes (la durée de vie des modules installés en 2012 était estimée de 7 à 12 ans).

La quantité de charbons actifs dans les filtres doit être augmentée pour être adaptée au débit de production (1.50m au lieu des 1.00m actuel). La structure des filtres est déjà prévue à cet effet. Par ailleurs, les charbons actifs actuels sont probablement saturés (il s'agit d'un consommable). Aussi, il est préférable de prévoir leur remplacement complet.

À ceci, il convient d'ajouter l'adaptation des automatismes et la modification de la supervision actuelle. À ce titre deux alternatives sont possibles :

- Solution 1a : adaptation de l'automatisme actuel (système propre à l'usine) : ce système a montré au cours des dernières années des problèmes de fiabilité qui ont nécessité des interventions répétées de l'exploitant. Le poste de commande arrive en fin de vie (mises à jour de sécurité du système d'exploitation plus garanties) et devra être renouvelé dans les prochains mois/années. Par ailleurs la maison ayant réalisé cette partie de l'installation est une très petite structure, ce qui peut poser certains problèmes pour garantir la continuité du SAV (disponibilité, durabilité, moyens humains...).
- Solution 1b : adaptation de l'automatisme avec une solution Rittmeyer, parfaitement compatible avec le reste des installations de l'ABV et dont la fiabilité est reconnue. Cette solution permettrait à terme d'améliorer le système de commande du réseau de l'ABV avec deux postes de commande partagés (un à l'usine de Cudrefin et l'autre dans la future usine de Portalban). Le poste de commande de Saint-Aubin qui devrait par ailleurs être remplacé dans les

prochains mois/années (mises à jour de sécurité du système d'exploitation plus garanties) ne serait alors plus nécessaire. Par ailleurs l'éventuelle intégration des nouvelles installations de la Commune de Vully-les-Lacs au poste de commande de l'ABV serait idéale sur un poste de commande situé à Cudrefin.

Solution 2 : augmentation de la capacité de production, avec adjonction d'une étape d'ozonation

Cette solution consiste à ajouter au process une ozonation. L'ozone est un réactif puissant contre les germes pathogènes. Certains micropolluants et une partie du carbone organique peuvent aussi être dégradés par l'ozone et consommés biologiquement sur les filtres à charbons actif en grains. C'est la raison pour laquelle nous avons intégré ce process, en amont du filtre à charbon actif. Ce système dit multi-barrières est déjà mis en oeuvre sur plusieurs usines en Suisse et présente un haut niveau de sécurité au niveau de la qualité d'eau produite.

Ainsi, l'adjonction de l'ozone dans la chaîne de traitement de la solution 1, prédéveloppée ci-avant, nécessite la création d'un espace de production d'ozonation, une adaptation de la ventilation/aération, l'unité d'ozonation proprement dite et le système de mesure et de contrôle

ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS

Les entreprises suivantes, spécialisées dans l'automatisme, l'ultrafiltration, l'ozonation, et de la filtration sur charbon actif ont été consultées au stade préliminaire :

- Ultrafiltration : Wabag
- Inter-ozonation : Rheno Ozonation, Suez - Ozonia
- Filtration sur charbon actif : Wabag
- Automatisme : Amics, Rittmeyer

Le tableau ci-dessous présente la récapitulation générale du calcul des coûts d'investissement en vue de l'augmentation de production de l'usine de Cudrefin, selon les solutions évaluées préliminairement :

Pos	Description sommaire	Solution 1a	Solution 1b	Solution 2
1	Nouvelles lignes d'ultrafiltration pour Q=4500m3/j	200'000	200'000	200'000
2	Unité d'ozonation, équipements de mesure et de contrôle.	-	-	210'000
3	Remplacement et augmentation du charbon actif en grain	90'000	90'000	90'000
4	Mesure contrôle et régulation, remplacement	80'000	280'000	280'000
5	Local intérieur d'ozonation	-	-	80'000
6	Adaptation de la ventilation	-	-	40'000
7	Raccordements hydrauliques	30'000	30'000	50'000
	Divers et imprévus (15-20% selon la solution)	80'000	90'000	190'000
	Honoraires (12%)	58'000	83'000	137'000
	TOTAL HT	538'000	773'000	1'277'000
	TVA (7.7%)	41'000	60'000	98'000
	TOTAL TTC	579'000	833'000	1'375'000

Tableau 1 : Estimation des coûts d'investissements dans le cadre de l'extension de Cudrefin

RECOMMANDATIONS

Compte-tenu de la nécessité du renouvellement du charbon actif de l'usine de Cudrefin, mais aussi de la nécessité d'augmenter sensiblement les capacités de production de l'ABV, le fait que l'usine de Cudrefin ait été conçue avec une marge de progression en termes de capacité est une opportunité. Ainsi, l'augmentation des capacités de production de 3'000 à 4'500 m³/j dans cette usine permettrait de mieux planifier la réalisation de la nouvelle usine de Portalban, notamment au vue des derniers développements concernant les micropolluants.

La solution 2 détaillée plus haut présente la filière la plus complète permettant la mise en oeuvre d'un système dit multi-barrières qui aurait été considéré il y a encore quelques temps comme idéal. Cependant, avec la confirmation de la présence de métabolites du chlorothalonil dans l'eau brute du Lac de Neuchâtel, cette modification de la filière est à notre sens prématurée. En effet, en l'état actuel des connaissances, l'action de l'ozone sur ces substances semble peu efficace, contrairement à son action sur d'autres micropolluants ou sur le carbone organique.

Bien que la solution 1a présente le coût de construction le moins élevé, **nous vous proposons de mettre en oeuvre la solution 1b**. Cette dernière solution présente, à notre sens, de meilleures garanties en termes d'exploitation. Elle permettrait d'une part de s'intégrer parfaitement au reste des installations de l'ABV et de simplifier les inévitables prochaines évolutions de l'usine de Cudrefin, compte tenu notamment de la problématique du traitement des métabolites du chlorothalonil.

A ce titre, il serait également judicieux de procéder aux essais nécessaires afin de définir la méthode optimale de traitement à mettre en oeuvre afin d'éliminer ces micropolluants. Ceci permettra de mieux définir la filière de traitement à mettre en oeuvre à la nouvelle usine de Portalban, mais également de prévoir les adaptations futures de celle de Cudrefin. Toutefois ces développements doivent être parfaitement coordonnés avec les autorités cantonales. En effet de fortes incertitudes concernant cette problématique subsistent encore à ce jour. Elles ne concernent pas que l'ABV mais de façon globale une grande partie des producteurs d'eau de boisson depuis Genève et jusqu'au Lac de Constance.

CSD Ingénieurs SA
M. Lambert-F. Lardin, D. Faerber, B. Gret

Les travaux doivent être faits durant l'hiver. Dans le crédit d'investissement est également compris l'amélioration de la commande avec Rittmeyer.

La parole est donnée au comité pour les questions.

Serge Bongard demande si une mise à l'enquête est nécessaire ? Non car toutes les installations sont à l'intérieur de l'actuelle station.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour.

Les membres du comité de direction acceptent de présenter l'investissement de Fr. 833'000.— pour l'augmentation de la capacité de production de l'usine de Cudrefin à l'assemblée des délégués du 18 juin prochain.

9. Tractanda et préparation de l'Assemblée des délégués de 18 juin 2020

Daniel Collaud donne lecture du tractanda proposé pour l'assemblée des délégués du 18 juin prochain :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Nomination d'un scrutateur
4. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 5 novembre 2019
 - 4.1 Approbation
5. Rapport de gestion 2019
 - 5.1 Approbation
6. Comptes et bilan 2019
 - 6.1 Rapport de l'organe de révision
 - 6.2 Approbation et décharge aux organes respectifs
7. Décompte final 2019
 - 7.1 Approbation
8. Renforcement de la conduite intercommunale entre la STAP de Delley et le réservoir de Villars-le-Grand et crédit y relatif de Fr. 1'325'000.—
 - 8.1 Approbation
9. Augmentation de la capacité de production de l'usine de Cudrefin et crédit y relatif de Fr. 833'000.—
 - 9.1 Approbation
10. Informations sur l'exploitation et travaux en cours
11. Divers

Il n'y aura aucune verrée, ni repas au terme des débats. La liste des invités sera limitée et les délégués sont priés de s'inscrire au préalable.

Olivier Pochon se demande si un point sur le chlorothalonil doit être ajouté ? Il a été prévu de prendre cet objet dans les divers.

Aucune remarque n'étant faite, l'assemblée des délégués sera convoquée dans les délais statutaires avec l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

10. Divers

Thierry Bovet donne quelques informations sur l'exploitation.

Olivier Pochon demande si le nouveau réservoir Sur le Mont sera prêt pour juin 2020 ? Daniel Faerber et Thierry Bovet donnent quelques précisions sur l'avancement du chantier. Nous avons le même volume, voir un peu plus, que lors de l'été 2019 avec la nouvelle cuve gauche. La cuve droite devrait être prête vers la mi-juillet 2020. Daniel Collaud précise que ce réservoir n'est qu'une étape de l'agrandissement du réseau, les investissements proposés sont la suite.

Daniel Collaud demande si une baisse de la consommation a été observée avec la fermeture des écoles, centre sportif, etc. ? Thierry Bovet n'a rien remarqué dans ce sens car il a fait très beau en avril et la consommation a donc augmenté (30 % de + de production par rapport au mois d'avril 2019).

Daniel Collaud fait l'historique du dossier chlorothalonil. Trois jours après avoir reçu les résultats du laboratoire cantonal, notre communiqué accompagné du rapport d'analyse complet a été transmis aux communes membres, soit le 15.05.2020 en leur proposant de synchroniser la diffusion auprès de la population au 26.05.2020 (+ ou – 1 jour). Il a été précisé qu'il est du ressort de chaque commune d'adapter ledit communiqué, de choisir le mode de communication et d'informer leur population. Daniel Collaud remercie sincèrement les auteurs de ce communiqué, soit notre ingénieur Daniel Faerber en collaboration avec Thierry Bovet, fontainier. Nous avons aussi reçu des remerciements de plusieurs communes pour notre réactivité et pour la transmissions de cette proposition de communiqué. A ce jour, toutes les communes n'ont pas encore communiqué à leur population ou certaines ont décidé de seulement afficher au pilier public ou sur le site internet. L'ABV a également mis le communiqué sur notre site. Le Préfet de la Broye s'est par la suite inquiété sur la manière de communiquer vu que le problème concerne la région entière et même plus. Les communes sont libres de communiquer à leurs abonnés. Le canton va communiquer d'ici au 15 juin env. Plusieurs échanges se sont déroulés avec Daniel Collaud et P. Andrieu d'Estavayer. Notre communiqué a été repris en grande partie par la préfecture de la Broye dans sa diffusion aux communes broyarden ainsi que celui de l'Arribru.

Olivier Pochon demande si les analyses ne sont pas datées du 11 avril ? Non, le rapport, transmis d'ailleurs aux communes avec la proposition de communiqué, est daté du 11 mai et on a transmis aux communes le 15 mai. Il estime qu'il faudra se mettre plusieurs ensembles pour trouver des solutions et mieux communiquer. Daniel Faerber répond que même les chimistes cantonaux ne savent pas comment réagir avec le chlorothalonil et Martial Berset ajoute qu'en date du 3 avril, nous avons déjà envoyé une lettre aux communes membres pour les informer de la situation. M. Pochon n'a pas pris connaissance de ce premier mail. La loi nous oblige à informer nos abonnés et c'est ce que nous avons fait dans un délai de 3 jours ! Il se peut que les délais de réponse à donner aux laboratoires cantonaux diffèrent entre le canton de Vaud et Fribourg mais nous devons coordonner pour les membres de l'ABV.

Martial Berset revient sur la remarque faite par Olivier Pochon sur le changement de nom de Belmont-Broye dans le décompte final. En fait, le calcul de ce décompte prend en compte uniquement la population du village de Domdidier et non la population totale de Belmont-Broye. Cette modification ne pourra donc pas être faite sans autre discussion si le reste de la commune de Belmont-Broye sera raccordé ou non à l'ABV.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, M. le Président remercie encore une fois la commune de St-Aubin d'avoir accueilli le comité de direction pour ses assises.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h20.

St-Aubin, le 28 mai 2020

Au nom de l'ABV

La Secrétaire



Céline Geissbühler

Le Président



Daniel Collaud

Annexe : Liste des présences

Distribution :

- aux membres du comité de direction
- M. Thierry Billieux, vice-président de l'assemblée des délégués
- Fiduflex SA, organe de révision
- Mme Céline Geissbühler, MM. Martial Berset, Bernard Gret, Daniel Faerber, Thierry Bovet et Beat Wolfisberg



SEANCE DU COMITE DE DIRECTION DU 28 MAI 2020 A 20 H 00

LISTE DES PRÉSENCES

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Avenches	Enrico Fiechter	Excusé
Belmont-Broye	Olivier Pochon	Présent
Chevroux	Jérôme Schüpbach	Présent
Cudrefin	Hans-Peter Haeberli	Excusé
Delley-Portalban	Nicolas Gavillet	Présent
Gletterens	Serge Bongard	Présent
Missy	Laurent Morel	Présent
Mont-Vully	Ralph Erhart	Présent
St-Aubin	Daniel Collaud	Présent
Vallon	Isabelle Guerry	Présente
Vully-les-Lacs	Blaise Gaillet	Présent

Ingénieur-conseil	Bernard Gret	Excusé
Ingénieur-conseil	Daniel Faerber	Présent
Trésorier	Martial Berset	Présent
Organe de révision	Fiduflex SA, Myriam Baudin	Excusée
Fontainier	Thierry Bovet	Présent
Aidcom	Beat Wolfisberg	Excusé
Secrétaire	Céline Geissbühler	Présente
Vice-président de l'AD	Thierry Billieux	Présent